



Fédération Française de CycloTourisme

Comité Départemental de la Haute-Savoie



Les licences 2018

Concrètement, voici comment le futur licencié 2018 doit procéder....

1/ Il doit choisir entre les 3 formules de licence proposées par la FFCT :

- **VÉLO BALADE** : correspondant à une pratique douce, familiale ou occasionnelle du cyclotourisme, **pour laquelle le certificat médical ne sera pas obligatoire** (pour des parcours, vert à bleu, en termes de difficulté).
- **VÉLO RANDO** : pour une pratique régulière du cyclotourisme, sur tous types de parcours. **Le certificat médical sera obligatoire, à renouveler au moins tous les 5 ans.**
- **VÉLO SPORT** : cette variante permet aux adhérents ayant une pratique plus sportive de s'inscrire à des événements tels que les cyclosporives en dehors de la FFCT. **Un certificat médical sera obligatoirement fourni tous les ans.** Le tarif de la licence et les options d'assurances liées restent inchangés.

Niveau de difficulté (uniquement à titre indicatif)

ROUTE					
	DIFFICULTÉ	DISTANCE	DÉNIVELÉ CUMULÉ POSITIF	NATURE DU PARCOURS ET DIFFICULTÉS TECHNIQUES	Type de pratique
VERT	Très facile	Moins de 30 km	Moins de 100 m	Se référer à la grille de cotation route	Idéal à faire en famille
BLEU	Facile	De 30 à 50 km	De 101 à 300 m		Abordable par tous les pratiquants
ROUGE	Difficile	De 51 à 70 km	De 301 à 1 000 m		Pour un cyclotouriste habitué
NOIR	Très difficile	Plus de 70 km	Plus de 1 000 m		Pour randonneur expérimenté et sportif

VTT				
	DIFFICULTÉ	DISTANCE	DÉNIVELÉ CUMULÉ POSITIF	TYPE DE VOIE ET TECHNIQUE
VERT	Très facile	Moins de 11 km	Moins de 100 m	Se référer à la grille de cotation VTT
BLEU	Facile	De 11 à 20 km	De 101 à 250 m	
ROUGE	Difficile	De 21 à 40 km	De 251 à 600 m	
NOIR	Très difficile	Plus de 41 km	Plus de 600 m	

2/ faire le choix entre les formules d'assurance : Mini, Petit ou Grand Braquet :

GARANTIES PROPOSÉES 2018			
Coût annuel de l'assurance • Garanties	Mini-Braquet	Petit-Braquet	Grand-Braquet
Responsabilité civile	oui	oui	oui
Recours et Défense pénale	oui	oui	oui
Accident corporel	non	oui	oui
Assurance Rapatriement	non	oui	oui
Dommages au casque / Dommages cardio-fréquence-mètre	non	oui	oui
Dommages au vélo	non	non	oui, 1 500 €
Dommages au GPS	non	non	oui, 300 €
Dommages aux équipements vestimentaires	non	non	oui, 160 €
Décès suite à AVC/ACV : capital versé sans présentation d'un test à l'effort de moins de deux ans*	non	oui, 1 500 €	oui, 2 500 €
Décès suite à AVC/ACV : capital versé avec présentation d'un test à l'effort de moins de deux ans*	non	oui, 3 000 €	oui, 7 500 €
Décès suite accident	non	oui, 5 000 €	oui, 15 000 €
Invalidité IPP	non	oui, 30 000 €	oui, 60 000 €

* Cette garantie n'est ouverte qu'aux seules licences «Vélo Rando» et «Vélo Sport».
La licence «Vélo Balade» ne pourra y prétendre.

- ACV : accident cardio-vasculaire
- AVC : accident vasculo-cérébral
- IPP : invalidité partielle permanente

(Concernant le capital versé pour les décès suite à AVC/ACV, la notion de certificat médical a disparu, par rapport à 2017, en référence à la nouvelle loi sur les CMNCI. Seule la présentation ou non d'un test à l'effort de moins de 2 ans conditionne le montant du capital versé)

- **Exemple de formulaire "Demande de licence 2018"** (pièce n° 1 – modifiable selon les critères du club notamment pour les prix) - *Ce formulaire inclus les paragraphes 1 & 2 ci-dessus.*

3/ Fournir un certificat médical de non contre-indication (CMNCI) à la pratique du sport ou attester que mes réponses à "l'auto-questionnaire santé" sont toutes négatives (si l'une des réponses est positive, il conviendra de fournir un nouveau CMNCI).**

****La formule "vélo balade" est exclue de ces dispositions**

Attention : Conformément au respect de la loi sur l'obligation du CMNCI, **les certificats dont la date est antérieure au 01/01/2016 ne seront plus valables.**

Exemple :

J'ai une licence 2017 et le certificat médical renseigné informatiquement date du 15/01/2016 :

- Si je souscris une formule Vélo Balade pour 2018, je n'ai rien à fournir de plus ;
- Si je souscris une formule Vélo Rando pour 2018, je dois juste attester que mes réponses à l'auto-questionnaire sont toutes négatives et ce chaque année jusqu'en 2021. Un nouveau CMNCI devra être fourni en 2022 ou les années intermédiaires si l'une des réponses à l'auto-questionnaire annuel est positive ;
- Si je souscris une formule Vélo Sport pour 2018, je dois fournir un nouveau CMNCI à la pratique du cyclisme en compétition.

ou

J'ai une licence 2017 et le certificat médical renseigné informatiquement date du 15/01/2015 :

- Si je souscris une formule Vélo Balade pour 2018, je n'ai rien à fournir mais le champ « Certificat médical » sera remis à 0 ;
- Si je souscris une formule Vélo Rando ou Vélo Sport pour 2018, je dois fournir un CMNCI.

- [Formulaire : Examen médical 2018](#) (pièce n° 2)
- [Formulaire CERFA Questionnaire Santé](#) (pièce n° 3)

4/ Établir le règlement : chèque à l'ordre (en fonction du club) du montant correspondant à la demande de licence (les tarifs sont indiqués dans le formulaire de demande de licence 2018).

Adresser l'ensemble* à :
(Adresse du club ou nom et adresse du responsable de la saisie des licences)

* Pièces à fournir :

- 1/ Demande de licence 2018
- 2/ Examen médical (voir les directives du paragraphe 3 ci-dessus)
- 3/ Chèque de règlement

DOCUMENTS A VOTRE DISPOSITION

- Voir la notice d'information Allianz saison 2018 (complète) : [pièce n° 4](#)
- Voir le tableau récapitulatif des nouvelles licences 2018 : [pièce n° 5](#)

